Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-262200785-20261007-36_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de SAINT-BRIEUC

Nombre d'administrateurs :

- En exercice 17
- Présents 11
- Ayant donné procuration 4
- Votants 15
- Ont voté pour 15
- Ont voté contre 0
- Se sont abstenus 0

Centre Communal d'Action Sociale de Plérin
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

Le 7 octobre 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Plérin s'est réuni sous la présidence de Madame Sophie CORMAND, Vice-Présidente déléguée du CCAS, en vertu de la convocation du 30 septembre 2026.

Ont participé à la délibération :
Mesdames Sophie CORMAND, Véronique BOURGEAIS, Anita GICQUEL, Laurence ANDRÉ, Isabelle LOTH-CASTILLO, Colette TILLY, Brigitte PREVOST, Messieurs, André GUYOT, Jean-Bernard HAMET, Dominique DELOURME et Martial GUYOMARD.

Étaient absents excusés :
Monsieur Loïc BARBOT,
Madame Magalie CHAPRON donne pouvoir à Monsieur André GUYOT,
Madame Odile HALAIS donne pouvoir à Madame Sophie CORMAND,
Madame Marianne BRODZIAK donne pouvoir à Madame Colette TILLY,
Monsieur Malo PORÉE donne pouvoir à Madame Anita Gicquel.

Était absente :
Madame Caroline STAHL.

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION N°36

OBJET :
EHPAD – Actualisation du tableau
des emplois permanents 2026

Le Code général de la fonction publique (CGFP) définit l'ensemble des règles applicables au droit de la fonction publique et fixe notamment les dispositions relatives aux emplois de chaque collectivité. L'article L.313-1 précise que les emplois sont créés par l'assemblée délibérante et qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services du CCAS et de l'EHPAD, et de préciser le ou les grades correspondants.
Le tableau des emplois permanents fixe, pour chaque filière, le nombre de postes ouverts par grade et par cadre d'emplois.

Par ailleurs, l'article L.512-2 du CGFP dispose qu'un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Le tableau des effectifs de l'EHPAD a été adopté par la délibération n°50 du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025, au 1er janvier 2026, 60 emplois étaient inscrits au tableau des emplois permanents.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le tableau des emplois permanents en date du 1er janvier 2026 adopté par délibération du 9 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-262200785-20261007-36_2026-DE

CONSIDÉRANT les besoins en recrutement et les modifications de DHS intervenues,

Le Conseil d'Administration après délibération, décide à l'unanimité :

D'AJOUTER :

- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 10h30,
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps non complet de 14h,
- 1 emploi d'agent social à temps non complet de 32h,

étant précisé que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public. La rémunération sera établie en référence à la grille indiciaire en vigueur, complétée des primes et indemnités prévues par délibération de l'employeur.

D'ADOPTER le tableau des effectifs 2026 de l'EHPAD, ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	Cat	Situation antérieure	Mouvements	Nombre d'emplois au 7 octobre 2026
FILIERE ADMINISTRATIVE		**4**		**4**
Cadre d'emplois : attachés territoriaux				
Attaché	A	1		1
Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif	C	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet de 28h00	C	1		1
FILIERE TECHNIQUE		**16**		**16**
Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux				
Agent de maitrise territorial	C	1		1
Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C		1	1
Adjoint technique	C	12		12
FILIERE MEDICO SOCIALE		**25**	**+2**	**27**
Cadre d'emplois : médecins territoriaux				
Médecin hors classe à temps non complet de 10h30	A	1		1
Cadre d'emplois : psychologues territoriaux				
Psychologue de classe normale à temps non complet de 10h30	A		1	1
Psychologue de classe normale à temps non complet de 7h00	A	1		1
Cadre d'emplois : infirmiers territoriaux en soins généraux				
Infirmier en soins généraux classe normale	A	5	1	6
Cadre d'emplois : aides-soignants				
Aide-soignant de classe normale	B	11		11
Aide-soignant de classe supérieure	B	5		5
Aide-soignant de classe supérieure à temps non complet de 28h	B	1		1
Cadre d'emplois : auxiliaires de soins territoriaux				
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	C	1		1
FILIÈRE SOCIALE		**14**	**+1**	**15**
Cadre d'emplois : agents sociaux territoriaux				
Agent social principal de 2ème classe	C	2		2

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-262200785-20261007-36_2026-DE

GRADES OU EMPLOIS	Cat	Situation antérieure	Mouvements	Nombre d'emplois au 7 octobre 2026
Agent social	C	11		11
Agent social à temps non complet de 28h00	C	1		1
Agent social à temps non complet de 32h00	C		1	1
FILIÈRE ANIMATION		**1**		**1**
Cadre d'emplois : adjoints d'animation territoriaux				
Adjoint d'animation	C	1		1
TOTAUX		**60**		**63**

La secrétaire de séance,
Directrice du CCAS

Clémence SIMONETTI

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente Déléguée du CCAS,

Sophie CORMAND